

La maison Corriveau à Saint-François (peut-être)



810, Chemin St-François Ouest, Saint-François (du côté nord de la rivière, à l'ouest du village)
Photo Yvon Genest, le 10 octobre 2025

En 2014, Julienne Lamonde, épouse d'Alphonse Corriveau, vendait cette maison à Dany Corriveau, un de ses petits-fils.

- Dany est né en 1982 et est le fils de Raynald Corriveau et Francine Bouffard;
- Raynald Corriveau est né en 1953 et est un des fils d'Alphonse Corriveau et Julienne Lamonde;
- Alphonse Corriveau est né en 1924 (décès en 1993) est un des fils d'Arthur Corriveau et Alma Gosselin;
- Arthur Corriveau (1883-1936) épouse Alma Gosselin (1887-1950) le 5 juillet 1909 à St-François. Il est un des fils de Pierre Corriveau et Catherine Langlois. Il avait reçu la terre de sa mère, Catherine Langlois, en 1909.

Le couple Pierre Corriveau et Catherine Langlois

- Pierre Corriveau (1854-1892) et Catherine Langlois (1851-1927) se marient à St-François le 7 mai 1878.

- Au référendum canadien de 1881, Pierre Corriveau (26 ans) et Catherine Langlois (30 ans) ont deux enfants, Marie (2 ans) et Denise (1 an). La grand-mère maternelle de Pierre demeure avec eux, Théotiste Gagnon (75 ans), mère de Philomène Allaire décédée en 1856 à l'âge de 19 ans, de même que deux des sœurs de Catherine Langlois, Hélène (15 ans) et Cédulie (13 ans). Le recenseur indique que Pierre est cultivateur.
- De 1879 à 1891, huit enfants de ce couple sont baptisés à Saint-François. Arthur, possiblement né en 1883, est baptisé dans une autre paroisse, ce qui porte à environ neuf enfants nés et baptisés pour cette famille. Cependant, il semble que trois de ces enfants sont décédés en bas âge dont deux petites filles précédant la naissance Pierre, le cadet. Il faudrait approfondir la recherche pour trouver davantage d'informations.
- En 1885, Pierre Corriveau¹ et Catherine Langlois² font chacun leur testament. Ils se font donation mutuelle et nomment leur conjoint respectif comme étant le légataire universel. L'un et l'autre indique de verser 100\$ à chacun des enfants à leur âge de majorité. Catherine ajoute de fournir deux années de couvent à ses petites filles.
- Pierre Corriveau, le père de famille, décède en octobre 1892, âgé de seulement 38 ans, Catherine Langlois s'est retrouvée avec un très grand défi à relever, l'aîné des enfants ayant possiblement 12 ans et le cadet environ un an. Pierre, ce cadet, a été baptisé à St-François le 30 novembre 1891. Il épousera Lydia Guimond le 24 juin 1913 à St-François.
- Catherine Langlois a une histoire très chargée. Sa mère, Adélaïde Morin, décède en 1868 alors qu'elle n'a que 45 ans et après avoir donné naissance à environ 12 enfants. En fait, 12 enfants issus du couple Vital Langlois et Adélaïde Morin sont baptisés à Saint-François de 1848 à 1867. Catherine est l'aînée des filles. Seulement un garçon, qui se nomme Vital comme le père, la précède. Le père, Vital, ne se remarie pas. On peut penser que Catherine a fort probablement été amenée à remplir un rôle essentiel auprès de ses frères et sœurs. Au moment du décès de sa mère, Catherine est âgée de 17 ans. On se rappelle qu'au moment du recensement de 1881, deux petites sœurs de Catherine demeurent avec la famille de Pierre. Ce rôle joué dans la famille Langlois pourrait expliquer l'âge de Catherine Langlois, 27 ans, au moment de son mariage avec Pierre Corriveau.
- Catherine semblait avoir la confiance de son père. Il la percevait sans doute comme pouvant assumer des responsabilités. En 1876, Vital Langlois rédige son testament³. Le notaire indique qu'il est « *en bonne santé de corps et surtout parfaitement sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il nous est apparu à nous dit notaire, dans la vue de la mort et craignant d'en être surpris avant d'avoir mis ordre à ses affaires* ». Vital Langlois lègue tous ses biens à sa fille Catherine et en fait sa légataire universelle en propriété. Des responsabilités lui sont confiées : elle devra verser 100\$ à chacun de ses huit de ses frères et sœurs lorsqu'ils atteindront l'âge de leur majorité et devra aussi leur verser à chacun 100\$, somme qui leur est due par le testament de leur mère, Adélaïde Morin. Elle devra aussi les garder avec elle jusqu'à l'âge de 18 ans. Vital Langlois indique que, dans le cas où il décèderait d'ici deux ans, il charge sa fille Catherine de poursuivre

¹ Minutier du notaire Joseph-Stanislas Gendron, acte 2360, le 20 mai 1885.

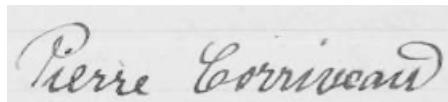
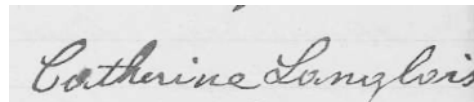
² Minutier du notaire Joseph-Stanislas Gendron, acte 2361, le 20 mai 1885.

³ Minutier du notaire Édouard Lavergne, acte 824, le 1^{er} octobre 1876.

l'éducation de ses petites sœurs qui sont au couvent, et ce pendant deux ans. Il ne semble pas y avoir d'indices de maladie lors de la passation de ce testament. Pourtant, Vital Langlois décède environ deux mois plus tard, soit le 26 novembre 1876, âgé de 58 ans. Catherine se retrouve alors possiblement responsable de toute la maisonnée et de la terre. Elle aurait environ 25 ans à ce moment.

- Lors de leur contrat de mariage⁴ en 1878, Pierre Corriveau a environ 24 ans et Catherine Langlois en a environ 27. Ce couple se marie en séparation de biens. On peut voir que chacun dispose d'environ 600\$. Au moment de leur mariage, les deux sont orphelins de père et de mère. Benjamin Corriveau et Philomène Allaire, les parents de Pierre, sont décédés de même que Vital Langlois et Adélaïde Morin, les parents de Catherine. On peut aussi remarquer que Catherine aurait hérité de la terre de son père. Benjamin Corriveau et Philomène Allaire se sont mariés à Saint-François le 7 février 1854. Il est probable que Philomène n'avait pas encore 17 ans au moment de son mariage. Benjamin en avait possiblement 24. Un premier enfant naît le 2 décembre 1854, Pierre-Benjamin, et est baptisé le même jour à Saint-Pierre. Une petite fille, Marie-Élisabeth, est baptisée à St-François le 9 mai 1856. Et la mère, Philomène Allaire, est inhumée à St-François le 19 mai 1856. Elle avait 19 ans. Benjamin se remarie en août de l'année suivante avec Luce Dubreuil.
- Le 2 décembre 1909⁵, Catherine Langlois fait une donation entre vifs à son fils Arthur Corriveau. Catherine a possiblement 58 ans au moment de cette donation et Arthur en a environ 26. Ce dernier venait de se marier avec Alma Gosselin, mariage à Saint-François le 5 juillet 1909. On apprend que la terre donnée à Arthur correspond au numéro de cadastre 78 de la paroisse de Saint-François, ce qui nous conduit notamment à la maison du 810, chemin Saint-François Ouest. Cet acte de donation comporte de nombreuses responsabilités pour Arthur. Il devra notamment verser une rente de 25\$ par année à sa mère si la terre ne change pas de nom, mais la rente s'élèvera à 100\$ dans le cas contraire. Il devra verser 100\$ à chacun de ses trois frères et sœur (Marie, Joseph et Pierre), dont 100\$ à Pierre, le fils cadet, lorsqu'il atteindra sa majorité. Arthur est également tenu de garder son frère Pierre avec lui jusqu'à sa majorité. Il devra aussi fournir tous les soins nécessaires à sa mère jusqu'à son décès.
- On peut vraiment dire que le destin n'a pas épargné Pierre Corriveau et Catherine Langlois. Ils ont dû surmonter bien des défis ensemble et aussi individuellement.

Voici les belles signatures de Pierre et Catherine, tel qu'on peut les voir dans les actes du 20 mai 1885 concernant leur testament respectif.

A handwritten signature in cursive script, reading "Pierre Corriveau". The ink is dark and the handwriting is fluid.A handwritten signature in cursive script, reading "Catherine Langlois". The ink is dark and the handwriting is fluid.

Mariette Blais
Octobre 2025

⁴ Minutier du notaire Joseph-Stanislas Gendron, acte 798, le 2 mai 1878.

⁵ Minutier du notaire Wilfrid Guay, acte 6031, le 2 décembre 1909.